

“Le problème est esquivé”

Depuis 60 ans, Integration Handicap s’engage pour l’intégration des personnes handicapées. Thomas Bickel, secrétaire central de l’organisation, analyse la situation de la politique sociale entre problèmes et espoirs.

Interview: Tanja Aebli / Traduction: roestibruecke.ch / Photo: Vera Markus



Thomas Bickel se montre inquiet face à l’ampleur des coupes budgétaires.

Integration Handicap célèbre son 60^e anniversaire cette année. Le temps est-il à la fête?

Tout à fait, car beaucoup de choses ont bougé depuis notre fondation: il y a eu la création de l’AI, la situation matérielle de la plupart des handicapés s’est améliorée dans une très large mesure et les prestations octroyées ont un impact de taille sur l’intégration économique et sociale. A cela s’ajoute le changement de paradigme en matière d’égalité: de nos jours, le handicap ne se résume plus à une simple “question d’assurance”, c’est aussi un moyen d’identifier les discriminations de façon préventive et de les éliminer.

Quelles sont les bonnes et moins bonnes surprises qui vous attendent tout au long de cette année d’anniversaire?

En politique sociale, le vent a tourné en ce qui concerne les prestations et les offres destinées aux personnes en situation de handicap. C’est avec beaucoup moins de scrupules que l’on réduit ou supprime des prestations depuis quelques années. La révision 6b de l’AI va

entraîner des réductions substantielles des prestations: au vu de leur ampleur, ce projet s’inscrit dans une contradiction totale avec la culture suisse de la concordance et du donnant-donnant. C’est le donnant-perdant qui prédomine dans ce projet de révision 6b.

Au chapitre des bonnes nouvelles, il faut mentionner la Convention de l’ONU relative aux droits des personnes handicapées, dont la signature et la ratification devraient intervenir cette année. Cela pourrait donner un nouvel élan au débat sur l’égalité effacé par la polémique sur les faux invalides et les abus.

Integration Handicap s’est fixé pour objectif d’obtenir la “participation pleine et entière” des personnes handicapées dans la société. En réalité, il est encore rarissime de voir des personnes mentalement handicapées décrocher un emploi sur le marché primaire du travail. Pourquoi cet échec?

Les conditions du marché du travail excluent de plus en plus de personnes. La mondialisation, la pression de la concurrence, l’afflux mi-

gratoire dans le cadre des accords de libre circulation avec les pays européens et l'automatisation des activités dans les entreprises constituent des explications possibles à ce résultat décevant. De plus, les travaux plutôt répétitifs, qui pourraient être effectués par des personnes mentalement handicapées, deviennent de plus en plus rares. A cela s'ajoute le fait que les personnes en situation de handicap mental ou psychique ne figurent pas parmi les plus prisées des employeurs. Bon nombre de craintes subsistent encore aujourd'hui.

Comment inciter les employeurs à franchir le pas?

Les efforts en faveur de l'intégration sont avant tout le fait de PME et non pas de grandes entreprises ou des services publics. Un tel engagement résulte surtout d'un vécu personnel, par exemple quand un patron connaît des personnes handicapées et qu'il a réalisé qu'un tel engagement est bénéfique pour tous. C'est pourquoi nous avons créé le site Compasso, une plateforme d'information et d'échange destinée à mettre en contact des employeurs qui ont déjà embauché des personnes handicapées et ceux qui envisagent de le faire.

Dans le cadre de la révision 6a de l'AI, il est prévu de réinsérer 16'800 rentiers AI, qui touchent une rente pour cause de troubles somatoformes douloureux, sur le marché primaire de l'emploi jusqu'en 2018. Est-ce un objectif réaliste?

Il est inexplicable que la politique puisse se montrer autant déconnectée de la réalité du marché du travail. La logique qui prévaut aujourd'hui est que toute personne qui veut travailler peut trouver un emploi. Cela contribue à en faire un problème individuel et à l'esquiver. Même des principes de l'Etat de droit, qui appartiennent à la culture politique de notre pays, ne sont plus intouchables. La sécurité du droit, qui permettait jusqu'ici de se fier à la validité d'une décision de l'Etat, n'est plus garantie. C'est notamment le cas lorsque des rentes déjà accordées sont révoquées, comme le veut la révision 6a.

Serait-il opportun de créer des systèmes contraignants d'incitations ou de sanctions pour créer des emplois destinés à des personnes handicapées?

A titre personnel, je ne suis pas un grand partisan des systèmes de quotas. Forcer les employeurs à offrir un certain nombre de places à des personnes handicapées ne représente pas une solution satisfaisante. Mais c'est au tour de l'économie d'offrir volontairement davantage d'emplois à ces personnes. Sinon, il ne restera plus que les interventions étatiques pour faire avancer l'insertion professionnelle.

Le Conseil national a donné son feu vert à la contribution d'assistance dans le cadre de la révision 6a: s'agit-il d'un jalon historique dans le domaine de l'autodétermination de la personne?

La contribution d'assistance constitue une percée, car elle apporte enfin une alternative à la prise en charge stationnaire de personnes handicapées. C'est une bonne chose que cette idée soit maintenant inscrite dans la loi. Il reste que, notamment à cause de la nouvelle péréquation financière, l'AI n'a aucun intérêt à ce que trop de monde quitte les foyers. Cela ne ménagerait que les finances des cantons et

non pas celles de l'AI. C'est pourquoi la solution offerte est une "solution bonsai", bonne sur le principe mais dépourvue des ressources financières nécessaires. Même si la pleine capacité d'exercer ses droits civils ne représente plus une condition, rares sont les personnes mentalement handicapées qui pourront bénéficier de cet instrument. Les conditions cadres s'avèrent extrêmement restrictives. Le fait d'avoir uniquement retenu le modèle de l'employeur est aussi incompréhensible. C'est un obstacle presque insurmontable pour de nombreuses personnes en situation de handicap.

Que faut-il attendre du deuxième volet de la 6^e révision de l'AI?

Ce projet atteint le comble du cynisme, car il prévoit une réduction massive des prestations présentée comme une avancée positive! Ce qui est tout à fait scandaleux, c'est que ces mesures d'économie ne doivent pas seulement permettre d'équilibrer les comptes de l'AI mais aussi de rembourser plus de 10 milliards à l'AVS. Jamais une assurance sociale n'avait contraint toute une génération active à payer les dettes laissées par d'autres dans le passé.

Y a-t-il aussi des signes d'espoir au milieu de ce flot de nouvelles désastreuses?

Bien entendu, la révision 6a comporte aussi quelques éléments positifs: ainsi, les rentiers AI pourront demander un soutien aux offices AI pour leur réinsertion professionnelle, et certaines erreurs de la 5^e révision de l'AI seront rectifiées. L'évolution dans le domaine de l'égalité permet aussi d'espérer que d'autres obstacles inutiles à l'intégration sociale et professionnelle seront supprimés. Cela contribuerait aussi à décharger l'AI.

Quelle est la probabilité que les organisations pour personnes handicapées lancent un référendum contre la 6^e révision de l'AI?

Il faudra attendre que le projet soit adopté en mars pour savoir s'il y a lieu de lancer un référendum contre la révision 6a. Dans le cas de la révision 6b, le référendum paraît incontournable en l'état actuel des choses. Il est inacceptable que les ayants droit à l'AI d'aujourd'hui doivent éponger les dettes accumulées par l'AI ces dernières décennies.

Liens: www.integrationhandicap.ch, www.compasso.ch.

NON AU PROJET D'ÉCONOMIE

insieme refuse catégoriquement la révision 6b de l'AI. Ce projet d'économie à sens unique entend supprimer, aux dépens des personnes handicapées, une montagne de dettes qui s'est accumulée durant des décennies. Il s'attaque même au domaine de la formation professionnelle des adolescents mentalement handicapés. Il est en particulier question de réduire de moitié les dépenses pour les formations élémentaires AI. De ce fait, les élèves les plus faibles qui sortent d'écoles spéciales se verront privés de leur droit à une formation professionnelle, sous prétexte qu'ils ne sont pas assez rentables. insieme s'oppose à cette logique et exige davantage d'offres de formation pour les jeunes mentalement handicapés, pour permettre un développement optimal de leurs capacités, en lieu et place de mesures d'économies relevant d'une vision à court terme.